



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080413

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/05/2026 15H37 C:000032 I:32427
V/REF : lettre de commande
V/Email reçu le Mercredi 06/05/2026 à 15H37

SELON DEVIS N° 6040098

V/REF.IMM. 7925

IMMEUBLE : CHEMIN LA PROVIDENCE
6 CHEMIN DE LA PROVIDENCE
01000 BOURG EN BRESSE

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 21 Aout 2026

Référence Marché: M_230760001-1

LOCALISATION : 4 CHEMIN DE LA PROVIDENCE - BOURG EN BRESSE
DO MME LENTAIGNE 0474229320
MR CHAPUIS (PROPRIETAIRE)

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°6040098 DU 23/04/2026
D UN MONTANT DE 786,58 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme A. LENTAIGNE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

ACCORD SUR DEVIS

DÉPLACEMENT DU VÉHICULE ET DU PERSONNEL (DEUX TECHNICIENS)
POMPAGE ET CURAGE AU POIDS LOURD DE LA CANALISATION OU SE SITUE LA
SUSPICION DE CASSE
PASSAGE CAMERA AVEC FOURNITURE D'UN RAPPORT PHOTOS.
EMPLOIE D'UNE SONDE DE SURFACE POUR LOCALISATION DE L'ANOMALIE.
CURAGE DU RESEAU PRINCIPAL
NETTOYAGE CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 19 MAI 2026

LE 1ER JUIN 2026 : ENVOI DU RAPPORT PAR MAIL ET COURRIER A MME LENTAIGNE

OBSERVATIONS : GI AB Email envoyé le 02/06/26 à 16H18 Mme A. LENTAIGNE
DE AB Email envoyé le 02/06/26 à 14H35 M. D ROUILLER - Port -
GI TT EMAIL ENVOYÉ LE 29/04/26 A 09H59 MME LENTAIGNE
MP TT EMAIL ENVOYÉ LE 23/04/26 A 15H03 M. D ROUILLER - PORT - EO



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080413

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
3,00	CU0001-H(s)curage et pompage poids lourd	121,71	365,13
1,00	CU0002-Ffait passage Caméra avec rapport	253,57	253,57
1,00	LOCALISATION AVEC SONDE DE SURFACE	167,88	167,88
TOTAL H.T.			786,58
T.V.A. a 10,00%			78,65
TOTAL T.T.C.En EURO			865,23

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain

50, rue du Pavillon - CS 91007
01009 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Téléphone : 04 74 22 40 66

LETTRÉ DE COMMANDE

ENTRE :

S.E.M.CO.D.A., 50, rue du Pavillon CS 91007 - 01009 BOURG-EN-BRESSE CEDEX, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 81.040.300 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le n°759 200 751, représentée par le Directeur, M. Bernard PERRET et dénommée ci-dessous par "S.E.M.CO.D.A.",

Représentée par Mme Sophie CEZANNE, Directrice Générale Déléguée, en vertu de résolutions du Conseil d'Administration en date du 16 octobre 2025 ou toute autre personne qu'elle délègue à cet effet.
Affaire suivie par Mme Audrey LENTAIGNE

ET :

SERVIMO, dont le siège social est situé 550 route de Ternant – 01570 FEILLENS, SAS, inscrite au Registre du Commerce de Bourg en Bresse sous le numéro 798 123 030, au capital de 150.000 €, numéro de TVA intracommunautaire FR53 798 123 030.

Représentée par M., dénommé(e) ci-dessous par "Le Représentant".

OBJET DE LA COMMANDE :

La commande a pour objet une mission de curage et pompage d'une canalisation avec passage caméra et emploi d'une sonde de surface chez M. Chapuis au 4 chemin de la Providence à Bourg en Bresse, suivant le devis N° 6040098 du 21/04/2026 ci-joint, référence 210420261116.

SUR LE PATRIMOINE SEMCODA :

Réhabilitation d'un ensemble de 20 logements collectifs en site occupé
2 ter rue Guichenon / 22 rue Charles Robin / 6 allée de la Providence
01000 BOURG EN BRESSE
Réf. SEMCODA : 27.7919

MONTANT DE LA COMMANDE :

Les prix sont fermes et définitifs.

Programme S.E.M.CO.D.A.	N°	Nbre de logements	Montant de la commande en €
4 chemin de la Providence 01000 BOURG EN BRESSE	7925 tr 3	1	786,58 €

TOTAL € H.T.	786,58 €
T.V.A. 10%	78,66 €
TOTAL € T.T.C.	865,24 €

DÉLAIS :

La présente commande est à réaliser dès notification.

La présente lettre vaut ordre de service.

Nous rappelons que les prestations seront réalisées en site occupé. Avant toute intervention, l'entreprise ou la société SERVIMO devra prendre contact avec Mme Audrey LENTAIGNE, chargé(e) de l'opération afin de prendre rendez-vous et organiser les tâches à réaliser.

FACTURATION :

Les factures seront établies en euros après les travaux ou les missions accomplis. Elles comporteront le montant des prestations hors TVA, le taux et le montant de la TVA, le montant TTC. Elles préciseront l'objet de la commande au(x)quel(s) elles se rattachent. Elles indiqueront le nom ou la dénomination sociale du titulaire, son siège social, sa forme sociale, son N° SIREN et son RCS ou RM de rattachement, le montant de son capital social. Les factures seront assorties du relevé d'identité bancaire ou postal du titulaire. Le cas échéant, elles mentionneront les avoirs consentis.

Ces factures seront établies en deux exemplaires et elles seront envoyées à :

S.E.M.CO.D.A

Service Réhabilitation - A l'attention de Mme Audrey LENTAIGNE

50, rue du Pavillon

01000 BOURG EN BRESSE

PAIEMENT :

Le délai de paiement est de soixante (60) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture. La date d'émission de la facture prise en compte sera celle de la réception par la S.E.M.CO.D.A. diminuée d'un jour pour tenir compte des délais postaux.

Si des réserves sont mentionnées lors de la réception des travaux ou des missions relatifs à la présente lettre de commande, les factures correspondantes seront renvoyées au fournisseur, qui devra émettre de nouvelles factures correspondantes à l'avancement réel des prestations ou lorsque les réserves seront entièrement levées.

Fait à Bourg en Bresse, en deux exemplaires, le

POUR L'ENTREPRISE SERVIMO

Le Représentant

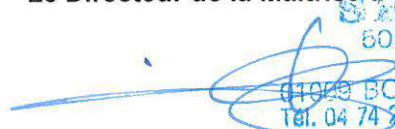
(Cadre réservé à la SEMCODA)

Acceptation de l'offre :

À Bourg en Bresse

Le..... **06 MAI 2026**

Le Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage


SEMCODA
50 Rue du Pavillon
CS 91007
01000 BOURG EN BRESSE Cedex
Tél. 04 74 22 40 86 - Fax 04 74 45 27 82
CCP Lyon 4959-52 B
M. Christophe CREVAT

CGA travaux en annexe.



Marchés Privés
Conditions Générales d'Achat applicables aux travaux
Etablies en date du 30 janvier 2017
Mises à jour le 01/04/2019

Champ d'application Préambule : Les conditions générales d'achat (CGA) ont pour objet de définir le cadre des relations contractuelles entre La SEMCODA et le titulaire de la commande. Elles s'inscrivent dans le cadre de la réglementation sur les marchés, à savoir le code de la commande publique.

Ces conditions générales d'achat s'appliquent pour les travaux ne faisant pas l'objet d'une procédure formalisée au sens des textes pré cités ou adaptée qui font référence à un CCAP ou un CCAG propre à la consultation mise en place, et sous réserve des conditions particulières qui auraient été acceptées, expressément et par écrit par la SEMCODA.

Il est donc expressément convenu que les conditions générales d'achat de la SEMCODA prévaudront sur toutes autres stipulations contractuelles de ses fournisseurs, qu'elles soient antérieures, concomitantes, ou postérieures, sauf dérogation expresse et écrite, acceptée par elle.

En cas de contradiction éventuelle entre les conditions générales d'achat et les conditions particulières de la SEMCODA, ces conditions particulières prévaudront.

Article 1 - Engagement des parties : la SEMCODA fournit au prestataire tout renseignement ou toute information utile pour la bonne exécution de la commande. La commande est exécutée conformément à l'offre ou au devis accepté par la SEMCODA. Les prestations sont exécutées conformément aux règles de l'art par des personnes qualifiées. Le titulaire s'engage à respecter l'ensemble des règles de sécurité pour les prestations qu'il doit effectuer. Le titulaire ne peut opposer l'exception d'inexécution à la SEMCODA. En acceptant les présentes CGA et la commande afférente, le titulaire déclare sur l'honneur ne pas entrer sous le coup d'un des motifs d'exclusion de la procédure prévus par les articles L.2141-1 à L.2141-6 du code de la commande publique.

Article 2 - Prix des travaux : le prix est forfaitaire ferme et définitif, non actualisable et non révisable.

Article 4 - Réception : à l'issue des travaux, la réception est demandée par le titulaire. Un procès-verbal est établi entre les parties. Si des réserves sont prononcées, le titulaire dispose d'un délai de 30 jours pour lever celles-ci. Passé ce délai, la SEMCODA pourra les faire exécuter aux frais et risques du titulaire défaillant.

Article 5 - Garanties : outre les garanties légales, les travaux bénéficient des garanties tirées des principes dont s'inspirent les articles 1792 et suivants du code civil.

Article 6 - Assurance : le titulaire doit avoir contracté une assurance, valable pour toute la durée d'exécution des travaux. Elle doit garantir la responsabilité civile, d'exploitation et professionnelle, incluant également la responsabilité civile après travaux en couvrant les dommages matériels, immatériels et corporels pouvant être causés à la SEMCODA ou aux tiers.

Article 7 - Pénalités : tout retard constaté donne lieu à l'application, sans mise en demeure préalable, d'une pénalité fixée comme suit, par jour ouvrable de retard : 3/1000ème du montant HT de la commande. Le montant des pénalités est plafonné à 10% du montant de la commande.

Article 8 - Résiliation : La commande pourra être annulée, après mise en demeure restée infructueuse, sans indemnité, aux torts du titulaire, dans les cas suivants : mauvaise exécution, retard, incompétence ou incapacité du titulaire, non-conformités ou malfaçons des travaux réalisés, présence d'un sous-traitant non acceptés, absence de transmission d'attestation d'assurance d'une compagnie d'assurance notoirement solvable ;

Article 9 - Facturation : les factures sont établies en euros après service fait et pourront être établies mensuellement. Elles comportent le montant des prestations hors TVA, le taux et le montant de la TVA, le montant total TTC. Ces factures sont établies en double exemplaire et précisent le ou les bons de commande au(x)quel(s) elles se rattachent et l'objet de la prestation. Elles indiquent le nom ou la dénomination sociale du titulaire, son siège social, sa forme sociale, son n° SIREN et son RCS ou RM de rattachement, le montant de son capital social. Les factures sont assorties du relevé d'identité bancaire ou postal du titulaire. Le cas échéant, elles mentionnent les avoirs consentis.



Article 10 – Paiement : la SEMCODA règle le titulaire à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. La date d'émission de la facture sera celle de la date de réception par la SEMCODA ou par le maître d'œuvre, auquel la facture est envoyée pour vérification, diminuée d'un jour pour tenir compte des délais postaux, sauf preuve contraire. Si des réserves sont mentionnées dans le procès-verbal de réception, le règlement de la commande ne pourra intervenir qu'après la levée totale de celles-ci. Conformément aux articles R.2192-31 à R.2192-36 du code de la commande publique les intérêts moratoires qui pourraient être dus seront calculés sur la base du taux d'intérêt appliqué par la BCE à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir majoré de 8 points et auxquels s'ajoutera la somme forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 11 - Nantissement et cession de créances : la SEMCODA délivre un exemplaire unique du bon ou de la lettre de - commande à la demande du titulaire, après avoir vérifié le montant des prestations éventuellement sous-traitées.

Article 12 - Sous-traitance : le titulaire peut sous-traiter une partie des prestations de travaux qui lui sont confiées dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance. Le sous-traitant ne peut en aucun cas intervenir s'il n'a pas été agréé par la SEMCODA et si ses conditions de paiement n'ont pas été acceptées. Le sous-traitant bénéficie du paiement direct à partir de 600€ TTC, conformément à l'article 4 de la loi du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance, sous réserve d'avoir remis à la SEMCODA un relevé d'identité bancaire. Conformément au Code Général des impôts, la TVA relative aux travaux sous-traités sera acquittée par l'entreprise titulaire.

Article 13 - Calcul des délais : les délais sont francs (délai dans le calcul duquel n'est compté ni le jour où est intervenu l'acte ayant fait courir le délai, ni le jour où s'achève le délai).

Article 14 - Acceptation du présent document : sans contestation du titulaire sous 48h à réception de la commande, le présent document sera considéré comme valide et accepté.

Article 15 - Règlement des litiges : les parties peuvent recourir à la transaction telle que définie à l'article 2044 du code civil pour mettre fin à un litige né ou à une contestation à naître. La signature de la transaction implique renonciation irrévocable à toute instance ou à tous recours sur l'objet de la transaction. Les autres litiges seront portés devant les tribunaux du siège social de la SEMCODA.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

DEVIS N° 6040098

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365/365

N/REF : 21/04/2026 11H16 C:000032 I:32427
V/REF : mail
V/Email reçu le Mardi 21/04/2026 à 11H16

SEMCODA
AGENCE ~~BRESSE DOMBES~~ *Service Réhabilitation*
~~28 RUE DE LA GRENOUILLE~~
~~CS 81050~~ *Source du Pavillon*
~~01000 BOURG EN BRESSE~~ *01000 Bourg en Bresse*

V/REF.IMM. 7925
IMMEUBLE : CHEMIN LA PROVIDENCE
6 CHEMIN DE LA PROVIDENCE
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 23 Avril 2026

Référence Marché: M_230760001-1

LOCALISATION : 4 CHEMIN DE LA PROVIDENCE - BOURG EN BRESSE
DO MME LENTAIGNE 0474229320
MR CHAPUIS (PROPRIETAIRE)

MOTIF : DEVIS POUR CURAGE ET POMPAGE D'UNE CANALISATION AVEC PASSAGE CAMERA ET
EMPLOIE D'UNE SONDE DE SURFACE

Donneur d'ordre : Mme A LENTAIGNE

NATURE DU DEVIS :

Inspection télévisée de canalisation

DÉPLACEMENT DU VÉHICULE ET DU PERSONNEL (DEUX TECHNICIENS)
XXXXXX
POMPAGE ET CURAGE AU POIDS LOURD DE LA CANALISATION OU SE SITUE LA
SUSPICION DE CASSE
PASSAGE CAMERA AVEC FOURNITURE D'UN RAPPORT PHOTOS.
EMPLOIE D'UNE SONDE DE SURFACE POUR LOCALISATION DE L'ANOMALIE.
CURAGE DU RESEAU PRINCIPAL
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MP TT Email envoyé le 23/04/26 à 15H03 M. D ROUILLER - Port -

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'un système de caméra vidéo couleur permettant le contrôle visuel des canalisations.
Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'une pompe haute pression permettant le nettoyage de la canalisation avant l'inspection.
Fourniture d'un rapport complet (photos couleur, défauts, préconisations) et d'un DVD de l'inspection télévisée effectuée.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
3,00	CU0001-H(s)curage et pompage poids lourd	121,71	365,13
1,00	CU0002-Ffait passage Caméra avec rapport	253,57	253,57



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

DEVIS N° 6040098

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	LOCALISATION AVEC SONDE DE SURFACE	167,88	167,88
	TOTAL H.T.		786,58
Immeuble achevé depuis plus de 2 ans.	T.V.A. à 10,00%		78,65
	TOTAL T.T.C.En EURO		865,23

Validité de l'offre : 6 mois à compter de la date d'émission.

Conditions de règlement : virement à 60 jours date de facture sauf conditions particulières convenues entre nous.

Dans l'attente de la faveur de vos ordres, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués.

P/LA SOCIETE

06 MAI 2026

Le Directeur
de la Maîtrise d'Ouvrage

Christophe CREVAT

SEMCODA
50 Rue du Pavillon
CS 91007
01009 BOURG EN BRESSE Cedex
Tél. 04 74 22 40 88 - Fax 04 74 45 27 82
CCP Lyon 4969-52 B